



**« Pour une dynamique renforcée de la Région Poitou-Charentes, quelle place pour la politique urbaine ? »**

*Contribution commune des Villes et Communautés  
d'Agglomérations Chefs-lieux de la Région Poitou-Charentes à la  
définition des Programmes Opérationnels Régionaux et de la  
préparation des futures contractualisations avec l'Etat et la Région*

**13 avril 2006**

## « Pour une dynamique renforcée de la Région Poitou-Charentes, quelle place pour la politique urbaine ? »

*Contribution commune des Villes et Communautés d'Agglomérations Chefs-lieux de la Région Poitou-Charentes à la définition des Programmes Opérationnels Régionaux et de la préparation des futures contractualisations avec l'Etat et la Région*

### Préambule

---

« Les villes et agglomérations sont depuis toujours le point d'appui de l'organisation des territoires qui en Poitou-Charentes repose sur une armature urbaine équilibrée » comme le souligne les orientations stratégiques de l'Etat (1999).

**Le soutien aux dynamiques urbaines** dans le cadre des fonds européens et des futurs contrats de projets Etat-Région de même que dans les prochains dispositifs spécifiques ou thématiques (CTU, Contrat Urbain de Cohésion Sociale...) est un **enjeu majeur pour éviter la fragilisation de l'espace régional et pour conforter une dynamique durable pour l'ensemble des territoires**. En effet, s'il n'y a pas de métropolisation apparente dans cette Région, Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers jouent un rôle important en tant que force d'attractions et de développement.

Conscientes de ces enjeux, les agglomérations et villes chefs-lieux de la Région portent depuis 1989 au sein d'AIRE 198 une forte volonté de renforcer les synergies et les coopérations visant à conforter la dynamique régionale. **Cette contribution a pour objet de réaffirmer une vision commune des enjeux de Poitou-Charentes dans le soutien à une politique urbaine au sein des futures contractualisations.**

*Un tableau de synthèse présenté à la fin du document recense de manière non exhaustive les projets des villes et agglomérations d'AIRE 198 susceptibles de s'inscrire dans la grille d'analyse du CPER.*

Ainsi, cette démarche qui s'appuie sur une logique de développement durable de l'espace régional doit permettre :

- d'articuler et de favoriser la cohérence entre les priorités qui seront définies par l'Etat et la Région et les projets urbains ;
- de conforter l'inscription de Poitou-Charentes dans une armature urbaine du grand-ouest.

### Eléments de diagnostic et enjeux des politiques urbaines dans la contractualisation

---

- **La Région Poitou-Charentes est liée à l'espace atlantique européen et plus particulièrement au Centre-Ouest Atlantique français.** Ce dernier qui couvre sensiblement le Limousin et Poitou-Charentes, est solidarisé par une situation partagée de périphérie territoriale par rapport au centre du continent. Il présente néanmoins la particularité d'être sous-métropolarisé : les aires métropolitaines de la façade atlantique sont trop peu nombreuses et pas assez fortes pour jouer un rôle de contre-poids. Le Poitou-Charentes s'inscrit depuis 1995 dans un espace Grand-Ouest mais il se trouve de fait à la marge des aires d'influences de Nantes et Bordeaux.

↳ **l'enjeu** : le renforcement d'une organisation polycentrique doit permettre à la Région Poitou-Charentes de conforter le Centre-Ouest Atlantique dans une dynamique européenne. Aussi, dans la continuité des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, cette organisation devra s'appuyer sur le développement de coopérations régionales et interrégionales.

- **Un positionnement très favorable sur des couloirs d'échanges Nord-Sud** dominants et un ancrage atlantique qui suscitent des courants Est-Ouest croissants :
  - Nord-Sud à travers le corridor sud-europe atlantique défini par la Commission Européenne comme un des principaux corridors de transport ;
  - Est-Ouest depuis le littoral charentais jusqu'au cœur de l'Europe via le couloir rhodanien. Cet axe en développement (autoroute des estuaires, route centre-europe atlantique), constitue un atout pour le Centre-Ouest Atlantique ;
  - Atlantique, car l'ouverture maritime via le port autonome de la Rochelle-La Pallice constitue un atout considérable pour l'économie régionale.

⚡ *L'enjeu* : tout concourt à souligner l'importance croissante des couloirs d'échanges Nord-Sud et par conséquent à la poursuite des liaisons engagées, mais parallèlement s'affirme la nécessité de structurer les courants Est-Ouest fortement émergents en desservant les principales agglomérations de la Région..

- **L'armature urbaine de la Région Poitou-Charentes** et plus largement du Centre-Ouest Atlantique avec Limoges présente un maillage équilibré, hiérarchisé et polycentrique qui s'articule autour de pôles et bi-pôles structurants. C'est autour de ces espaces dynamiques que le développement régional s'organise. L'extension des aires urbaines, l'intensité des migrations domicile-travail qui s'est fortement accentuée ses trente dernières années le prouvent.

⚡ *L'enjeu* : renforcer un maillage urbain équilibré qui permettra de créer plus de lien et de solidarité avec les espaces ruraux.

- En dépit d'infrastructures de niveau inégal et parfois très insuffisantes, **les flux inter-urbains et péri-urbains** soulignent des interactions importantes et de nature diversifiée. Les infrastructures et offres de transports collectifs entre les villes de la Région sont des chaînons manquants pour conforter une véritable cohérence et dynamique régionale.

⚡ *L'enjeu* : rapprocher les pôles urbains de façon à leur permettre une collaboration efficace dans un souci de développement durable et étendre le maillage ferroviaire régional avec les espaces péri-urbains.

- **La polarisation des emplois** et donc l'influence croissante de ces aires urbaines sur l'ensemble du territoire constituent un des principaux moteurs de cet espace. Les spécialisations économiques des agglomérations présentent une forte complémentarité que ce soit dans le secteur tertiaire ou industriel. Aussi, la nécessité, dans tout domaine d'activité, d'atteindre des seuils de densité du tissu économique pour optimiser, voire rendre possible, la mise en œuvre de formations et le développement de la recherche passe dans la Région Poitou-Charentes par un travail de coordination et de mise en réseau. L'émergence de pôles de compétitivité ou d'excellence, la structuration de Systèmes Productifs Locaux (SPL) sont des facteurs de structuration et d'innovation pour les acteurs économiques.

⚡ *L'enjeu* : Favoriser la structuration de filières régionales en s'appuyant sur les tissus économiques de chaque Agglomération et faire émerger des croisements interfilières.

- **Les pôles universitaires de la Région** doivent faire face à une évolution démographique et une concurrence. L'organisation en réseau au sein du R.U.O.A ou la perspective de mise en place d'un PRES interrégional doit s'accompagner d'une plus forte articulation avec les forces économiques et le potentiel de recherche au niveau régional.

⚡ *L'enjeu* : renforcer la lisibilité de l'offre universitaire la Région Poitou-Charentes et conforter la compétitivité de ce territoire en recherchant plus étroitement des complémentarités entre les pôles d'excellence en matière de recherche et d'enseignement supérieur avec ceux du domaine économique

- **Les politiques de solidarité et de mixité sociale** mises en œuvre depuis plusieurs années contribuent à renforcer un environnement favorable. Si la concentration de quartiers difficiles n'est pas aussi importante que dans des régions très métropolisées, la spécificité régionale nécessite d'être prise en compte dans une approche plus fine des problématiques de la politique de la ville.

⚡ *L'enjeu* : Anticiper l'évolution socio-démographique de notre région à travers une politique de la ville mixant plus efficacement les interventions prioritaires dans les quartiers et la marginalisation de certaines populations. De plus, le vieillissement de nos populations doit s'anticiper à travers nos politiques de santé, de solidarité et de services à la personne (emploi et formation).

- **Les agglomérations à travers leur politique culturelle, et touristique jouent un rôle majeur dans l'attractivité et la notoriété de la Région.** Avec près de 2 300 000 nuitées en 2005 dans les zones touristiques liées aux agglomérations, le tourisme urbain est un secteur qu'il convient de soutenir.

## **Les problématiques urbaines dans les futures politiques contractuelles**

---

S'appuyant sur les éléments de constats précédemment cités, il apparaît nécessaire de conforter et de soutenir les politiques urbaines régionales au regard de **trois enjeux communs** :

- Conforter la compétitivité des agglomérations
- Soutenir un développement durable de nos territoires
- Poursuivre les politiques de cohésion sociale

Au préalable, **deux éléments semblent incontournables à l'impulsion, au renforcement et à l'accompagnement du Centre-Ouest Atlantique** :

- **Une politique volontariste d'infrastructures pour compléter et qualifier le maillage entre les agglomérations**

Le maillage routier et ferroviaire entre les agglomérations et les régions périphériques est inégal. Plutôt performant dans un sens Nord-Sud, il reste inachevé dans le sens Est-Ouest.

Dans ce sens, une stratégie volontariste de la Région et de l'Etat doit permettre de poursuivre un achèvement rapide des liaisons déjà inscrites dans le CPER 2000-2006 et d'accélérer les liaisons vers l'Est. Le rapprochement entre ces trois Régions est essentiel pour la poursuite des dynamiques engagées dans les agglomérations.

- *Développer l'axe littoral à partir de la réalisation de la liaison autoroutière entre Rochefort et Fontenay le Comte (A 831) et la modernisation de la voie ferrée Nantes-Bordeaux*
- *Poursuivre et renforcer la Route Centre-Europe-Atlantique à travers le raccordement de l'A 10 / l'A20 par une autoroute concédée.*
- *Renforcement d'un axe ferroviaire Ouest-Est avec l'achèvement de la modernisation entre Poitiers et La Rochelle et par le soutien au tracé LGV Poitiers-Limoges en souhaitant ultérieurement un prolongement vers Clermont Ferrand et Lyon.*

- **La coopération « métropolitaine », comme un élément de renforcement des politiques territoriales**

Les domaines de la planification stratégique et de la promotion territoriale deviennent de plus en plus complexes à gérer. La capacité des territoires à partager des expertises, à mobiliser une ingénierie commune dans l'analyse d'enjeux stratégiques est de plus en plus indispensable notamment dans le cadre de territoires polycentriques.

Des habitudes de travail en commun existent déjà. Il convient de mieux les structurer et les densifier. Plusieurs outils partagés peuvent être créés pour, d'une part, faciliter la diffusion des informations et des savoir-faire au sein d'un « réseau métropolitain » à l'échelle du Centre-ouest Atlantique, conforter l'inscription des agglomérations dans le cadre des politiques européennes, et susciter et porter des initiatives communes.

- *Renforcer les coopérations métropolitaines et urbaines au niveau régional et interrégional en soutenant la politique de structuration des réseaux de villes entre les agglomérations de Poitiers, Niort, La Rochelle, Angoulême et Limoges ainsi qu'avec les pôles urbains intermédiaires.*
- *Accompagner la mise en place d'actions communes (dans le domaine du tourisme, du sport, de la culture, des TIC...) susceptibles de mobiliser les acteurs métropolitains.*
- *Constituer en réseau et en lien avec les structures existantes, une plateforme commune d'ingénierie partagée, de veille et de lobby commun dans le cadre des politiques européennes.*

## Compétitivité et attractivité du territoire

---

### Requalifier les cœurs d'agglomération comme élément d'attractivité des espaces urbains

De part leurs fonctions administratives, d'économies de services ou commerciales, d'animation culturelle et d'offre touristique, d'habitat, les cœurs d'agglomération jouent un rôle majeur dans les dynamiques de territoire et ils doivent s'adapter à des attentes nouvelles des populations (habitat, commerce, piétonisation, mise en valeur...). Il est essentiel que ces projets puissent être pris en compte dans le cadre des futurs CPER à la fois en matière d'aménagement urbain que dans le soutien au développement d'équipements de dimensionnement métropolitain.

- *Opération cœur d'agglomération et pôle muséal à Poitiers*
- *Projet urbain « cœur d'agglomération » et construction d'une médiathèque à Angoulême*
- *Projet « centre urbain » et espace de rencontres d'animations et d'initiatives à Niort*
- *Projet urbain maritime : Vieux-port, espace encaen ; extension du port des Minimes à La Rochelle*

### Soutenir la mise en réseau des compétences économiques et favoriser le rapprochement avec la recherche

Des démarches de collaborations se sont engagées dans les agglomérations. Elles doivent être promues et renforcées. La labellisation de pôles de compétitivité est venue s'ajouter à une approche régionale coordonnée (agglomérations et région) sur la dynamisation des relations entre les principales filières stratégiques ainsi que sur l'existence de Systèmes Productifs Locaux (Atlanpack, nautisme, 16000 images, Seuil du Poitou Numérique...).

Ces éléments soulignent la complémentarité potentielle des agglomérations. Elles représentent, par un effet de seuil, un potentiel favorable au renforcement d'une force économique commune s'appuyant sur leurs spécificités. Dans ce sens, les actions identifiées sont en priorité :

- *Soutien aux pôles de compétitivité et compétences des éco-industries, véhicules et transports avancés, de l'aéronautique, pôle d'excellence du risque, du pôle sport et du pôle image*
- *Soutien au renforcement de la structuration, de l'animation et de la mise en réseau des filières économiques des quatre agglomérations à partir de missions spécifiques ou d'organisations de type SPL : biopole, bois, numérique, graphisme, nutrition-santé, nautisme, électromécanique...*
- *Accompagner l'amélioration de l'offre structurelle dans le domaine économique avec le développement de pôle d'affaires de dimension régionale et de parc d'activités à haute valeur environnementale*
- *Anticiper les mutations économiques du tissu industriel par le développement d'une veille stratégique et une intelligence économique régionale*

### Poursuivre la structuration de l'offre universitaire et renforcer l'animation étudiante

Dans un contexte d'évolution et de concurrence accrue de l'offre universitaire, la coopération et la mise en réseau des universités, des laboratoires de recherche et des structures de formation sont devenues des conditions essentielles de développement.

Parallèlement à ces rapprochements nécessaires, il est essentiel de poursuivre les efforts engagés dans le précédent CPER pour mettre à niveau les équipements universitaires et améliorer l'accueil des étudiants. A ce titre, plusieurs opérations ou orientations sont proposées au regard des priorités recueillies auprès des Universités :

- *Modernisation des structures d'enseignement supérieur à Poitiers (restructuration du pôle « Economie-Gestion-Communication » ; plate-forme de chirurgie expérimentale sur les animaux, mise en œuvre d'un programme de la recherche et les soins cancéreux...)*
- *Développement des Instituts du Littoral et du monde asiatique à La Rochelle*
- *Accompagnement des actions liées à la vie étudiante (mise à niveau et renforcement de l'offre de logement étudiant, accueil des étudiants étrangers, portail d'information commun ; spécifiquement à Niort, aménagement du restaurant universitaire, du gymnase et de la bibliothèque )*

- *Soutien au rapprochement des Université de Poitiers, La Rochelle avec celle de Tours et de Limoges dans le cadre du PRES afin de renforcer leurs potentiels de rayonnement à l'échelle européenne, d'identifier des pistes de collaboration et de promotion communes en matière scientifique (équipes de recherches communes), pédagogique (formations de Masters multi-sites) et d'écoles doctorales.*
- *Soutien aux démarches de valorisation de la recherche et de transfert de technologies menées par les deux universités et qui s'inscrivent en lien avec les pôles de compétences et de compétitivité*

### **Adapter nos territoires aux Technologies de la Communication et de l'Information : le « défi d'un territoire numérique pour tous »**

Une autre fonction essentielle de la compétitivité de nos territoires réside dans sa capacité à échanger rapidement de l'information et dans la possibilité pour le plus grand nombre d'y accéder. L'ambition pour les agglomérations doit être de favoriser une réponse aux enjeux économiques, de modernisation des services publics et de permettre à tous les citoyens d'y accéder.

- *Poursuivre l'ouverture et améliorer l'accessibilité des réseaux très haut débit pour les entreprises (centre de services TIC ou d'expertise sur les logiciels libres à destination des entreprises à Angoulême)*
- *Accompagner la modernisation des services publics (économie, santé, services) tout en conservant une accessibilité pour tous (carte de vie citoyenne, borne numérique, espaces publics numériques...).*

### **Accompagner le développement du tourisme urbain comme un élément d'attractivité et de notoriété régionale**

Le secteur du tourisme représente pour les agglomérations un élément de renforcement de l'économie locale. L'attractivité liée par la valorisation du patrimoine dans toute ses dimensions (architecturale, naturel, industriel...), le tourisme d'affaires et de congrès ou la notoriété de nos territoires en tant que destinations de courts-séjours doit être confortée dans le cadre des politiques régionales (économique, environnementale, accessibilité...) :

- *Renforcer le positionnement stratégique du tourisme urbain régional par un soutien au développement de produits phares complémentaires s'appuyant sur la mise en valeur innovante du patrimoine et sur les animations urbaines (mise en lumière, interprétation du patrimoine, mise en réseau des offres, valorisation de sites patrimoniaux...)*
- *Poursuivre la mise à niveau de l'offre structurelle des agglomérations (hôtellerie dans les cœurs de ville, centre de conférences et de rencontres, hôtellerie de plein-air, amélioration ou renforcement d'équipements structurants)*
- *Favoriser l'organisation et la structuration du secteur touristique et plus particulièrement du tourisme d'affaires par une aide aux conseils et l'accompagnement de projet innovant en réseau*

### **Une politique de Développement Durable qui concourt à plus de solidarité, d'attractivité et de compétitivité**

---

#### **Renforcer le maillage régional par une meilleure offre de mobilité et d'accessibilité**

Le renforcement du maillage régional en matière de transports collectifs passe par un développement des connexions entre les pôles urbains et périurbains. La mobilité et l'accessibilité sont des facteurs essentiels dans une Région à faible densité comme Poitou-Charentes.

- *Aménagement urbain des quartiers Gare dans la continuité des projets liés au centre urbain/ cœur d'agglomération et conforter l'organisation de pôles multimodaux et d'échanges*
- *Développer le maillage régional et interrégional de transports de voyageurs entre les pôles urbains et périurbains par des dessertes cadencées, la réouverture des voies ferrées secondaires, la modernisation des lignes actuelles, réouverture de gare ou point relais...)*

- *Diversifier les moyens d'accès aux pôles urbains en soutenant le développement de parcs relais, de pistes cyclables de formes innovantes de transports collectifs (ex : navettes fluviales) et soutenir les initiatives d'accès à la mobilité pour certains publics*
- *Soutenir les nouvelles formes de mobilité autour d'une **expérimentation régionale sur la mise en place d'une offre de véhicules à temps partagés***
- *Structurer un **maillage régional de pistes cyclables** dans le cadre des vélo-routes voies vertes*

## **Pour une politique foncière au service d'un développement durable des territoires**

L'un des enjeux pour les agglomérations d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers ainsi que pour l'ensemble de l'espace régional passe par leur capacité à maîtriser « durablement » leur développement urbain en s'appuyant sur une politique foncière dotée de moyens techniques et financiers renforcés. Les réflexions engagées sur la création d'un Etablissement public foncier doivent être fortement soutenues afin que cet outil puisse être opérationnel à partir de la fin d'année 2007.

Mais pour une plus grande efficacité des politiques des agglomérations comme des communes rurales ou périurbaines, des actions complémentaires doivent être mise en place :

- *Organisation d'un **centre de ressources régional et d'un observatoire régional sur l'action foncière** en appui à l'EPF*
- ***Poursuite et renforcement des dispositifs d'intervention financière** sur des opérations de court terme en coordination avec le plan d'intervention pluriannuel de l'EPF.*

## **Les politiques urbaines et environnementales**

Les agglomérations de Poitou-Charentes s'appuient sur un environnement naturel de qualité qui doit être préservé et valorisé dans une approche durable. A ce titre, ce développement maîtrisé de nos territoires doit s'appuyer sur des politiques environnementales spécifiques au milieu urbain : gestion et anticipation des risques, valorisation des espaces naturels comme élément du cadre de vie.

- ***Accompagnement d'un aménagement urbain équilibré et durable** qui privilégie la promotion de l'éco-construction, la desserte commerciale de proximité, la maîtrise de la consommation énergétique, la réduction des charges (déplacements, coût foncier...)...*
- ***Protection et valorisation d'espaces naturels dans les agglomérations** à travers des opérations de gestion intégrée de zones côtières et de liaisons entre le marais Poitevin et celui de Rochefort (La Rochelle), d'aménagement et de maillage de sites ou de vallées (Poitiers avec le Parc Naturel Urbain et circuit Ville Nature, aménagement du Port l'Houmeau à Angoulême, valorisation de la Sèvre-Niortaise)*
- ***Soutien à des stratégies territoriales de protection de l'environnement** (plan climat) en particulier dans le domaine de la gestion de l'eau, des déchets, de la réduction des gaz à effets de serre et dans la prévention des risques naturels et industriels.*

## **Cohésion sociale**

---

Les actions menées dans le cadre de la politique de la ville au niveau des agglomérations ont évolué depuis ces dernières années. Elles visent aujourd'hui essentiellement à favoriser le retour des espaces les plus fragiles dans le droit commun et à prévenir de nouvelles formes de ségrégations ou de discriminations.

Face à cet équilibre fragile, il convient de poursuivre l'accompagnement des actions nécessaires au **maintien du lien social et à l'anticipation de nouveaux problèmes dans les milieux urbains** de la Région. La cohésion sociale des villes et de l'ensemble du territoire régional est à ce titre concerné.

- ***Poursuivre et renforcer le soutien lié aux opérations de renouvellement urbain** dans le domaine de l'aménagement, des équipements publics et de l'accompagnement social de ces projets et plus largement conforter une politique du logement et de l'habitat pour tous.*

- *Prolonger l'intervention des fonds européens en faveur de l'emploi et de l'accompagnement de l'insertion professionnelle et soutenir la mise en place des Maisons de l'Emploi dans leur dimension structurelle et organisationnelle.*
- *Conforter les efforts des politiques mises en œuvre dans les contrats de ville 2000-2006 en particulier dans le domaine de la réussite éducative, de l'action culturelle, de la lutte contre les discriminations*
- *Soutenir l'innovation sociale en particulier dans l'émergence des nouveaux emplois liés aux services à la personne (formation-qualification, organisation, promotion, incitation...)*
- *Conforter la mise en réseau des compétences pour accompagner l'évolution de la politique de la ville à travers la constitution d'un centre de ressources régional ou interrégional.*

# Synthèse des projets ou des orientations communes des villes et agglomérations d'AIRE 198 au regard de la grille d'analyse du CPER

## 1<sup>er</sup> recensement - liste non exhaustive

### Compétitivité – Attractivité

<b>Thème 1 : Accompagnement des pôles de compétitivité et des autres démarches, y compris au titre des actions collectives</b>
- Soutien aux pôles de compétitivité et compétences des éco-industries, véhicules et transports avancés, aéronautique, pôle d'excellence du risque, pôle sport et du pôle image
- Soutien au renforcement de la structuration, de l'animation et de la mise en réseau des filières économiques des quatre agglomérations à partir de mission spécifique ou d'organisation de type SPL : biopole, bois, numérique, graphisme, nutrition-santé, nautisme, électromécanique...
- Accompagner l'amélioration de l'offre structurelle dans le domaine économique avec le développement de pôle d'affaires de dimension régionale, parc d'activités à haute valeur environnementale
<b>Thème 2 : Renforcement de l'effort de recherche et modernisation des structures d'enseignement supérieur</b>
- Modernisation des structures d'enseignement supérieur à Poitiers
- Développement des Instituts du Littoral et du monde asiatique à La Rochelle
- Accompagnement des actions liées à la vie étudiante
- Soutien au rapprochement des Universités de Poitiers, La Rochelle avec celle de Tours et de Limoges dans le cadre du PRES
- Soutien aux démarches de valorisation de la recherche et de transfert de technologies portées par les deux Universités et en lien avec les pôles de compétences et de compétitivité économique régionaux
<b>Thème 3 : Mise en place de grands équipements métropolitains</b>
- Opération cœur d'agglomération et pôle muséal ; projet d'aménagement du quartier de la Gare à Poitiers
- Projet urbain maritime : vieux port et encan ; extension, finition du Port des Minimes ; projet d'aménagement du quartier de la Gare à La Rochelle
- Projet centre urbain et espace de rencontre d'animations et d'initiatives ; pôle multimodal à Niort
- Projet urbain « cœur d'agglomération » et médiathèque ; projet d'aménagement et pôle multimodal du quartier de la Gare à Angoulême
<b>Thème 5 : Développement et régénération du réseau de transport ferroviaire de voyageur</b>
- Développer le maillage régional et interrégional de transports de voyageurs entre les pôles urbains et périurbains par la réouverture des voies ferrées secondaires et par la modernisation des lignes actuelles
- Conforter l'aménagement et l'organisation de pôles multimodaux dans les agglomérations
<b>Thème : Attractivité des agglomérations</b>
- Renforcer le positionnement stratégique du tourisme urbain régional par un soutien au développement de produits phares complémentaires s'appuyant sur la mise en valeur innovante du patrimoine (historique, naturel, industriel, culturel...) et sur les animations urbaines (mise en lumière, interprétation du patrimoine, mise en réseau des offres...)
- Poursuivre la mise à niveau de l'offre structurelle des villes (hébergement dans les cœurs de ville, centre de conférences complémentaires aux équipements de congrès, de foire et salons, hôtellerie de plein-air)
- Favoriser l'organisation et la structuration du secteur touristique et plus particulièrement du tourisme d'affaires par une aide aux conseils et l'accompagnement de projet innovant en réseau

## Dimension environnementale du développement durable

<b>Thème 1 : Lutte contre le changement climatique dans le cadre de plans territoriaux / Thème 2 : Gestion globale et équilibrée de la ressource en eau / Thème 3 : Meilleure prise en compte des risques naturels et technologiques</b>
- Accompagnement d'un aménagement urbain équilibré et durable qui privilégie la promotion de l'éco-construction, la desserte commerciale de proximité, la maîtrise de la consommation énergétique, la réduction des charges (déplacements, coût foncier...)
- Soutien à des stratégies territoriales de protection de l'environnement (plan climat) en particulier dans le domaine de l'eau, des déchets, de la réduction des gaz à effets de serre et dans la prévention des risques naturels et industriels.
<b>Thème 4 : Protection et valorisation de la biodiversité</b>
- Protection et valorisation d'espaces naturels dans les agglomérations à travers des opérations de gestion intégrée de zones côtières (La Rochelle), d'aménagement et de maillage de sites (Poitiers avec le Parc Naturel Urbain et circuit Ville Nature, Valorisation de la Sèvre-Niortaise, Port L'Houmeau à Angoulême).

## Cohésion sociale et territoriale

<b>Thème 1 : Emploi et formation professionnelle</b>
- Prolonger l'intervention des fonds européens en faveur de l'emploi et de l'accompagnement de l'insertion professionnelle et soutenir la mise en place des Maisons de l'Emploi dans leur dimension structurelle et organisationnelle.
<b>Thème 2 : Anticipation et accompagnement des mutations économiques</b>
- Anticiper les mutations économiques du tissu industriel par le développement d'une veille stratégique et une intelligence économique régionale
<b>Thème 3 : Rénovation urbaine</b>
- Poursuivre et renforcer le soutien lié aux opérations de renouvellement urbain dans le domaine de l'aménagement et de l'accompagnement social de ces projets et plus largement conforter une politique du logement et de l'habitat pour tous
<b>Thème : Politique de cohésion sociale</b>
- Conforter la mise en réseau des compétences pour accompagner l'évolution de la politique de la ville à travers la constitution d'un centre de ressources régional ou interrégional
- Conforter les efforts des politiques mises en œuvre dans les contrats de ville 2000-2006 en particulier dans le domaine de la réussite éducative, de l'action culturelle, de la lutte contre les discriminations

## Autres thématiques du volet territorial du CPER

<b>Thème : Politiques de développement durable</b>
- Diversifier les moyens d'accès aux pôles urbains en soutenant le développement de parcs relais, de pistes cyclables et soutenir les initiatives d'accès à la mobilité pour certains publics
- Soutenir les nouvelles formes de mobilité autour d'une expérimentation régionale sur la mise en place d'une offre de véhicules à temps partagés
- Structurer un maillage régional de pistes cyclables dans le cadre des vélo-routes voies vertes
<b>Thème : Politiques foncières</b>
- Organisation d'un centre de ressources régional et d'un observatoire régional sur l'action foncière en appui à l'EPF
- Poursuite et renforcement des dispositifs d'intervention financière sur des opérations de court terme en coordination avec le plan d'intervention pluriannuel de l'EPF.
<b>Thème : Développement numérique</b>
- Poursuivre l'ouverture et améliorer l'accessibilité des réseaux très haut débit pour les entreprises
- Accompagner la modernisation des services publics (économie, santé, services) tout en conservant une accessibilité pour tous (carte de vie citoyenne, borne numérique, espace public numérique...).
<b>Thème : Adaptation des services publics et actions innovantes dans le domaine des services à la personne</b>
- Soutenir l'innovation sociale en particulier dans l'émergence des nouveaux emplois liés aux services à la personne (formation-qualification, organisation, promotion, incitation...)
<b>Thème : Renforcement des coopérations métropolitaines</b>
- Structuration des réseaux de villes entre les agglomérations de Poitiers, Niort, La Rochelle, Angoulême et Limoges ainsi qu'avec les pôles urbains intermédiaires.
- Accompagner la mise en place d'actions communes (dans le domaine du tourisme, du sport, de la culture, des TIC...) susceptibles de mobiliser les acteurs métropolitains.
- Constituer en réseau et en lien avec les structures existantes, une plateforme commune d'ingénierie partagée, de veille et de lobby commun dans le cadre des politiques européennes.